

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une **SÉANCE ORDINAIRE** ayant eu lieu **LUNDI, LE 2 DÉCEMBRE 2024, À 19H00**, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément	Siège no 1
Lise Garant	Siège no 2
Michel Lindsay	Siège no 3
Lucas Létourneau	Siège no.5
Lucien Beaudry	Siège no 6

ÉTAIT ABSENT :

Tous formant le quorum.

Il y a cinq citoyens dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

02.12.24.286

*Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE Roch Grondin soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de la direction générale.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

02.12.24.287

*Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

4.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2024

02.12.24.288

*Il est proposé par Marcel Élément
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2024 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Comptes payés et à payer

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

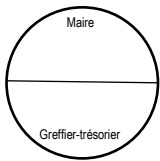
Comptes à payer en décembre 2024	73 043.46 \$
---	---------------------

02.12.24.289

*Il est proposé par Lucas Létourneau
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE les comptes payés et à payer soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

5.1. Adoption de règlement : Règlement no.236-2024 modifiant le Règlement 236-2021 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 236-2021 sur la gestion contractuelle* a été adopté par la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset le 7 juin 2021, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (« CM »);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le présent règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire du 14 novembre 2024;

02.12.24.290

***Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE le Règlement no.236-2024 modifiant le Règlement 236-2021 sur la gestion contractuelle dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante est adopté.

ADOPTÉE

5.2. Adoption du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* édictant l'obligation d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires de Conseil pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

02.12.24.291

***Il est proposé par Lucas Létourneau
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil comme suit :

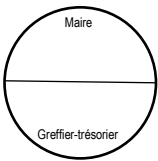
Mercredi 15 janvier, 19 h	Lundi, 7 juillet, 19 h
Lundi, 3 février, 19 h	Lundi, 4 août, 19 h
Lundi, 3 mars, 19 h	Mardi, 2 septembre, 19 h
Lundi, 7 avril, 19 h	Jeudi, 2 octobre, 19 h
Lundi, 5 mai, 19 h	Mardi, 11 novembre, 19 h
Lundi, 2 juin, 19 h	Lundi, 1 ^{er} décembre, 19 h

ADOPTÉE

5.3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Le secrétaire d'assemblée confirme le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil Marcel Élément, Lise Garant, Michel Lindsay, Lucas Létourneau et Lucien Beaudry conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6. TRAVAUX PUBLICS



6.1 Contrat - conciergerie de l'édifice municipal 2025

Le maire Michel Breton déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil et confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

02.12.24.292

**Il est proposé par Lisa Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

DE renouveler le contrat de conciergerie de l'édifice municipal pour l'année 2025 avec Madame Solange Breton au montant de 7 061 \$.

ADOPTÉE

6.2 Reddition de compte relative à la compensation pour l'entretien du réseau local 2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 35 728 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

02.12.24.293

**Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales, des éléments de ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide d'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Groupe RDL - Préparation aux transferts des actifs Sécurité Incendie

CONSIDÉRANT les discussions politiques pour le démarrage d'une Régie pour le Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce regroupant les municipalités de Courcelles-St-Évariste, La Guadeloupe et St-Hilaire-de-Dorset;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Guadeloupe, en tant que gestionnaire du SSI Haute-Beauce, possède les actifs aux noms de ces partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires doivent s'engager à partager les coûts établis au protocole d'entente actuel;

CONSIDÉRANT QUE le soutien de Solution municipale Josée enr. pourrait être requis dans cette démarche afin de notamment analyser les immobilisations, établir leur valeur nette comptable et préparer les écritures comptables requises;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires engagés devront être partagés par les municipalités partenaires;

CONSIDÉRANT l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les travaux de constitution de la Régie;

02.12.24.294

**Il est proposé par Marcel Élément
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

D'accepter l'offre de services de Groupe RDL, sous une forme de banque d'heures ;

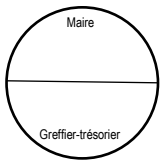
D'autoriser les honoraires de Solution municipale Josée enr. requis à ce mandat, le cas échéant ;

ET D'autoriser un budget spécial pour un montant maximal de 5 000 \$.

ADOPTÉE

7.2. Intégration de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset à l'Entente relative au service de premiers répondants Haute-Beauce et signature de l'addenda numéro 4

CONSIDÉRANT l'Entente relative au service de premiers répondants Haute-Beauce établie et signée en août 2021 par les municipalités de Courcelles, La Guadeloupe et de St-Évariste-de-Forsyth;



CONSIDÉRANT QUE les exigences d'intégration établies dans l'entente sont atteintes par la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente acceptent l'intégration de la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au service de premier répondant;

02.12.24.295

***Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

D'intégrer l'Entente relative au service de premiers répondants Haute-Beauce dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset, l'addenda numéro 4 et tout document requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Contrat - vérification et émission des demandes de permis de construction / rénovation et environnementaux

Sujet reporté.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé
Ginette Lindsay	Boîte postale multiple
Gaétane Bégin	Prix des permis
Ginette Lindsay	Durée des permis

11. CORRESPONDANCES

Aucun suivi n'est demandé au sujet des correspondances reçues le mois dernier.

12. VARIA

Aucun sujet n'est abordé.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé

02.12.24.296

***Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Il est 19 h 50

Michel Breton
Maire